

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 06 décembre 2018

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, PERRAUD, GATE, MAUDET, AUVINET, BREMAUD
MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON JF, AUGEREAU L, et AUVINET E.,
Maire.

M. Steve FONTENIT a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 15 novembre 2018

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis sur le projet en tant que personne associée.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 24 juin 2015 date à laquelle la Communauté de Communes du Pays de Mortagne avait prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le conseil municipal de St Martin a été à mainte reprise sollicité pour émettre son avis :

- Délibération sur les orientations du PADD le 21 mars 2018
- Second débat d'orientation du PADD le 14 juin 2018

Vu la délibération du Conseil communautaire portant bilan de la concertation et arrêt du PLUiH en date du 24 octobre 2018, le conseil de St Martin doit se prononcer une dernière fois en tant que personne associée.

Monsieur le Maire rappelle que le lien a été transmis aux membres du conseil le 11/12/18.

Le conseil valide à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3- Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Dépenses d'investissement ouvertes en 2018 :

Budget Principal	
BUDGET PRIMITIF	868 581.93 €
Décision Modificative	0.00 €
Déficit d'investissement	0,00 €
Sous total 1	868 581.93 €
Remboursement de la dette	36 412.00 €
Sous total 2	36 412.00 €
TOTAL	832 169.93 €
Quart des crédits	208 042.48 €

L'ouverture des crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	69 347.00 €
21	Immobilisations corporelles	69 347.00 €
23	Immobilisations en cours	69 348.48 €
	TOTAL	208 042.48 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2019.

4 - Acquisition de terrains pour l'extension du lotissement du Vrignon-

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a décidé d'acquérir des terrains en vue de l'extension du lotissement le Vrignon.

Monsieur et Madame BELLANGER Albert, propriétaires des parcelles cadastrées section A n°228 – 229 - 232 et 524, acceptent de vendre ces terrains à la commune de Saint Martin des Tilleuls pour un montant de 66 745 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'acquérir auprès de Monsieur et Madame BELLANGER Albert, les terrains suscités, au prix de 66 745 € net vendeur.

5- Convention d'indemnisation complémentaire liée à l'agrandissement du lotissement le Vrignon et à la création de la ZAE de l'Audouiniere.

Dans le cadre de l'acquisition par la commune de Saint Martin des Tilleuls des parcelles cadastrées section A n°228-229-232 et 524, la SCEA Les Garioles, exploitant ces parcelles, doit s'engager à résilier le bail s'y référant.

La résiliation dudit bail est soumise aux conditions suivantes :

- Que le Preneur, Mr BELLANGER Laurent, s'engage également à résilier son bail rural auprès des consorts Auvinet (bail rural en date du 01/01/2000 enregistré le 13/04/2000) à compter du jour de la signature de l'acte authentique de vente et concernant les parcelles A 231-233-235-1343 (2ha 25a 46 ca), commune de Saint Martin des Tilleuls et A523-525 (13a 80 ca) commune de la Verrie, soit une surface totale de 2ha 39a 26ca.
- Que le Preneur, Mr BELLANGER Laurent, soit compensé en surface par la signature d'un bail rural avec M. GAUTHIER Raymond, pour l'exploitation de la parcelle A 505, commune de la Verrie, d'une surface totale de 4ha 66a 25ca, avec mise à disposition de ladite parcelle à la SCEA les Garioles dont il est associé -exploitant
- Que la SCEA les Garioles, dont Mr BELLANGER Laurent est associé exploitant, perçoive

une indemnité compensatrice à la perte de 4ha 98a 80 ca d'épandage de 42 243 € (quarante-deux mille deux cent quarante-trois euros), comme mentionné dans la convention d'indemnisation des exploitants signée le 24/07/2018 ou que la SCEA les Garioles soit compensée en surface par l'attribution en location d'une nouvelle surface d'exploitation épandable d'environ 5 ha, à proximité immédiate du parcellaire actuel de la SCEA les Garioles

- Que la commune de Saint Martin des Tilleuls se substituerait, devienne propriétaires des immeubles concernés libres de toute occupation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise Mr le Maire a signé les documents s'y référents.

6- Aménagement paysager : dépôt d'un dossier au titre du contrat-Région

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a signé avec la Région des Pays de la Loire un contrat région 2017 dont la somme de **45 563 € est fléchée pour la commune de Saint Martin des Tilleuls.**

Le conseil municipal souhaite demander cette subvention au titre de l'aménagement paysager des abords de la mairie.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

POSTE	Coût HT	Financeurs	Montant Subvention
VRD	174 885.00	Département CCU	125 000.00
Espaces Verts	99 613.00	Contrat Région	45 563.00
Eclairage Urbain	26 246.00	Autofinancement	130 151.00
TOTAL	300 714.00	TOTAL	300 714.00

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre du contrat région.

7- Marchés à bons de commande voirie : convention d'assistance technique avec la SPL

Suite à la délibération du conseil du 18 octobre 2018 concernant le marché à bons de commande pour les travaux de voirie avec les communes de St Aubin, Les Landes Génusson et la Gaubretiere, il convient aujourd'hui de valider en conseil la convention d'assistance technique avec l'Agence de Services aux Collectivités locales de Vendée.

Les missions retenues dans la convention sont :

- L'assistance technique pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation annuelle des travaux, à la conduite d'étude et à la passation des marchés de travaux
- L'assistance technique durant la phase de réalisation et jusqu'à l'expiration de la garantie parfait achèvement (suivi des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confie la mission d'assistance technique de voirie relative aux travaux de grosses réparations de voirie à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, et autorise Mr le Maire à signer cette convention.

8- Voirie rue des Chênes : cession à titre gracieux.

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil

Alain LANDREAU 1er adjoint, informe le conseil que la parcelle A 1226 sur les plans cadastraux à un léger décroché au niveau du chemin communal.

Dans les faits, il y a une trentaine d'année, le propriétaire a clôturé au droit.

Le propriétaire souhaite aujourd'hui vendre son bien, il convient alors de régulariser la situation.

Alain LANDREAU, propose de céder à titre gracieux cette petite portion de parcelle et de laisser à la charge du propriétaire de la parcelle A1226, le bornage et les actes notariés.

Après avoir entendu l'exposé d'Alain LANDREAU, le conseil municipal à l'unanimité la cession à titre gracieux de cette portion de parcelle. ^{valide}

9- Convention avec le Centre de Gestion de FPT de Vendée pour les payes

Monsieur le Maire informe le conseil du changement de logiciel métier à compter du 1^{er} avril 2019. Passage au logiciel Berger Levrault, afin d'avoir le même que les communes du Pôle Ouest (La Gaubretière, Tiffauges, Les Landes Génusson et St Aubin des Ormeaux).

Au vu du coût d'acquisition et du coût annuel de maintenance du logiciel de Paye, Mr le Maire propose au conseil de passer via le service du Centre de Gestion de la FPT.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité et autorise Mr le maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019 : les deux agents recenseurs sont Wendy FONTENIT et Estelle COUSIN.
- Changement d'horaires de la bibliothèque à compter du 5 janvier 2019 : les lundis et mercredis 16h30-18h30 et le samedi 10h00-12h00.
- **La mairie sera fermée** le mercredi 26 décembre au matin et du 30 décembre au 5 janvier 2019.
- **La bibliothèque sera fermée** du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier 2019

DATES A RETENIR :

7 et 11 janvier 2019 : formation agents recenseurs

11 janvier 2019 19h00 : vœux à la population

15 janvier 2019 14h : rendez-vous CANOPEE, fixation des échéances.

Du 17 janvier au 16 février : recensement de la population

18 janvier 2019 : vœux interco (changement de lieu : Les Landes Génusson)

Du 23 au 25 janvier : archiviste du Centre de Gestion

24 janvier 2019 : Conseil municipal

4 février 2019 16h30 : CME

18 février 2019 : commission finances

21 février 2019 : Conseil municipal

24 février 2019 : repas des aînés

28 mars 2019 : conseil municipal (vote du budget)

30 mars 2019 : matinée nettoyage avec les enfants

2 mai 2019 : conseil municipal

26 mai 2019 : élections européennes

13 juin 2019 : conseil municipal

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



Le maire

